



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le Vingt-Huit Juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juillet 2014

Secrétaire de séance : Michel AUFFRET

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 21 – Votes pour : 21 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET- R. AUBAULT – A-M. GAUBERTI – G. BARRA, Adjoint

J. ROBERT HENSELER - A. PELLEGRINO – S. BEURRIER

C. LUBRANO LAVADERA – A. DUBOIS– S. ARNOULD – S. ALLEG –

N. PERRICHON – A. RASKIN - M. RAYNAUD – S. LELUIN, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J. RAYNAUD (pouvoir donné à A-M. GAUBERTI) - W. DUBOSQ (pouvoir donné à C. BOUGE)-

JL. GIRAUD (pouvoir donné à M. AUFFRET) – E. MENUET (pouvoir donné à C. LUBRANO LAVADERA) –

C. VELAY (pouvoir donné à S. ALLEG) – J. TOCQUER – A. CELKA

AUGMENTATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX 2014

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il convient d'augmenter les loyers communaux conformément à l'application des textes en vigueur. L'augmentation est calculée selon le dernier indice de référence des loyers (IRL) connu (125,15 – 2^{ème} trimestre 2014, date de parution le 25/07/14) soit une augmentation des loyers de 0.57%.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- D'AUGMENTER les loyers des logements communaux comme ci-dessus indiqué à compter du 1^{er} août 2014.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE